



Questions diverses du SE-UNSA portées à l'ordre du jour de la CAPD.

1. Pouvez-vous communiquer aux écoles les modalités précises de rattrapage du vendredi 15 mai ?
2. Pouvez-vous nous indiquer sur quels supports de postes seront affectés les collègues à temps partiel qui souhaitent reprendre à 100% en cours d'année scolaire lorsque leur enfant atteint ses 3 ans ?
3. Pourquoi la quotité de travail à 80% annualisée n'a-t-elle toujours pas été proposée aux agents ? Quand le sera-t-elle ?
4. Pour anticiper sur l'envoi tardif de la version papier de nos bulletins de paie, serait-il envisageable qu'une version numérique soit consultable sur un serveur comme c'est le cas dans l'académie de Poitiers ?
5. Avez-vous prévu des mesures ou des ressources à mettre à disposition des enseignants pour appréhender le dialogue avec les élèves et les familles ou initier des actions pédagogiques suite aux attentats (en particulier face à certains refus de respecter la minute de silence) ?
6. Puisque les opérations de carte scolaire sont, une fois encore, repoussées après les élections territoriales, pouvons-nous programmer dès aujourd'hui les groupes de travail préparant le mouvement afin d'anticiper et d'éviter la situation de l'année dernière dont de nombreux collègues ont subi les conséquences ?
7. Avez-vous des informations sur les nouvelles modalités d'harmonisation des règles du mouvement intra-départemental ?
8. Pouvez-vous nous indiquer le nombre et le type de supports de postes réservés aux stagiaires pour l'année 2015-2016 ?
9. Concernant les circulaires contradictoires qui se sont succédées au premier trimestre concernant les intervenants, pouvez-vous nous indiquer quelles dispositions s'imposent finalement aux directrices et aux directeurs dans un contexte pourtant propice à la rationalisation des missions qui leur sont confiées ?

Les représentants du SE-UNSA en CAPD.

S'OPPOSER

et proposer !